

SORTIES DE SKI 2019
ORGANISEES PAR LE C.C.A.S DE TALLARD
ccas@ville-tallard.fr

FICHE D'INSCRIPTION N°

Nom : **Prénom :**

Adresse :

.....

(joindre un justificatif de domicile)

adresse e-mail :@.....

Date de naissance :/...../..... (nés entre le 12 janvier 2001 et le 3 février 2009)

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom : Tél :

Nom : Prénom : Tél :

Nom : Prénom : Tél :

Assurance Responsabilité Civile (joindre obligatoirement une copie) :

N° du contrat :

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

A remettre au secrétariat de la Mairie accompagné du règlement
au plus tard le 1er décembre 2018

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Avez-vous participé aux sorties hivernales du C.C.A.S. : Oui Non

Votre dernier test à l'école de ski français était : ex. Flocon, 1^{ère} étoile, etc.... *ou votre niveau:* ex, bon, moyen, etc.....

ACTIVITE PROPOSEE : SKI DE PISTE

Avez-vous déjà chaussé¹: Oui Non

Cocher la case correspondante

FICHE D'INSCRIPTION N°

Samedi 12 Janvier oui non Station des Orres

Participation : sortie ski€ repas tiré du sac

Samedi 19 Janvier oui non Station des Orres

Participation : sortie ski€ repas tiré du sac

Samedi 26 Janvier oui non Station des Orres

Participation : sortie ski€ repas tiré du sac

Week-end 2 et 3 Février oui non Aux Orres - repas tiré du sac le samedi midi

Participation : sortie ski€ Hébergement dans un centre de vacances en pension
complète (repas du samedi soir, petit déjeuner
et repas du dimanche midi)

Règlement à l'inscription pour l'ensemble des sorties.

Nous vous demandons d'établir un chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public » pour chaque sortie et par enfant. Ce chèque sera encaissé dès la réalisation de la sortie pour assurer une gestion saine de la comptabilité.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur légal).....autorise mon enfant à participer aux activités organisées par le C.C.A.S, dans le cadre des sorties ski.

J'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement interne aux sorties de ski.

En cas d'urgence, d'accident grave ou tout autre cas grave, le C.C.A.S peut prendre toute mesure pour l'hospitalisation de mon enfant. Il le fera après consultation d'un médecin.

Les parents s'engagent à prendre en charge ou à rembourser au C.C.A.S l'ensemble des frais médicaux et paramédicaux en cas d'accident de l'enfant.

Signature de l'Enfant

Signature des Parents
(Mention Lu et Approuvé)

Cocher la case correspondante

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE TALLARD

QUOTIENT FAMILIAL

A DETERMINER POUR LES SORTIES SKI 2019

Quotient familial	Sorties ski les 12 - 19 - 26 janvier 2019 avec transport Forfait + assurance	Week-end * 2 et 3 Février 2019 En pension complète avec transport Forfaits + assurances
inférieur à 750 €	15,00 €/enfant	66,00 €/enfant
de 751 € à 1100 €	20,00 €/enfant	
de 1101 € et plus	25,00 €/enfant	

* l'inscription pour le Week-end fait office de réservation et le règlement ne sera pas remboursé (sauf annulation par le CCAS)

ccas@ville-tallard.fr

RECAPITULATIF DES SORTIES A CONSERVER

Date : les 12 janvier, 19 janvier, 26 janvier 2019 à la station des Orres
Week-end des 2 et 3 février 2019

Départ : **Abri bus Cité Lambert** - 8h15 en autocar

Retour : **Abri bus Cité Lambert** - 17h45

Encadrement sur pistes : Moniteurs E.F.S de La Station et Accompagnateurs bénévoles ainsi qu'en salle hors sac.

- | | | | |
|---------------------|------------------------------|------------------------------|--|
| ❖ Samedi 12 janvier | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> | à La station des Orres - repas tiré du sac |
| ❖ samedi 19 janvier | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> | à La station des Orres - repas tiré du sac |
| ❖ samedi 26 janvier | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> | à La station des Orres - repas tiré du sac |

En cas d'empêchement, prévenir la Mairie, au plus tard, le mardi précédant la sortie avant 18 heures.

Week-end 2 et 3 Février oui non
(pour les participants des 3 sorties précédentes) Aux Orres - repas tiré du sac le samedi midi
Hébergement dans un centre de vacances en
Pension complète (repas du samedi soir, petit-
déjeuner et repas du midi le dimanche)

Si le nombre de participants au week-end n'est pas suffisant, il sera remplacé par une journée le samedi 2 Février 2019.

MATERIEL ET EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR POUR CHAQUE SORTIE

- ❖ **Pas de location de matériel à la station**, venir avec son équipement de ski, sa tenue de ski, gants, lunettes et casque.
- ❖ **Le port du casque est obligatoire pour TOUS LES ENFANTS**
- ❖ Sac à dos avec pique-nique pour le repas

La participation demandée pour chaque sortie sera calculée d'après le quotient familial défini selon :

- ❖ L'avis d'imposition si vous n'êtes pas allocataire
- ❖ L'attestation d'allocation de la C.A.F.

Ces pièces devront impérativement être jointes à l'inscription.

Sans justificatif, le tarif appliqué est celui du quotient familial le plus élevé